



RAPPORT SOMMAIRE SUR LES
COMMENTAIRES REÇUS SUR LE
PLAN D'ACTION PROPOSÉ
POUR LE CARIBOU DES BOIS
(RANGIFER TARANDUS CARIBOU),
POPULATION BORÉALE, AU
CANADA – MESURES FÉDÉRALES

N° de cat. : CW69-21/51-1-2018F-PDF

ISBN : 978-0-660-25040-3

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Photos : © John A. Nagy

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2018

Also available in English

CONTEXTE

Le *Plan d'action visant le caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada – Mesures fédérales [Proposition]* a été affiché dans le Registre public des espèces en péril le 27 juillet 2017 pour une période de consultation publique de 60 jours qui s'est terminée le 25 septembre 2017.

Afin d'aider les parties intéressées à bien comprendre le plan d'action proposé, Environnement et Changement climatique Canada a organisé quatre séances d'information par webinaire entre le 6 et le 8 septembre 2017. Deux des webinaires ont eu lieu en français, et deux autres, en anglais; plus de 250 personnes y ont participé. Au total, nous avons reçu plus de 80 commentaires écrits des provinces et territoires, des conseils de gestion des ressources fauniques, des peuples autochtones, des administrations municipales, des intervenants et des particuliers.

La version définitive du *Plan d'action visant le caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada – Mesures fédérales* établit un cadre d'action dans les domaines où le leadership fédéral peut être particulièrement bénéfique ou est exigé par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Elle décrit les mesures qui sont ou seront prises par le gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre le programme de rétablissement de 2012, d'aider à atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour l'espèce, et d'atténuer les menaces relevées. Ces mesures ont été regroupées sous trois volets : connaissances à l'appui du rétablissement, rétablissement et protection, et rapports sur les progrès.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : APERÇU DES COMMENTAIRES RECUÉILLIS

Les commentaires recueillis ont aidé Environnement et Changement climatique Canada à mieux comprendre les points de vue, idées, questions et préoccupations des partenaires et des parties intéressées. Certains des commentaires n'ont pas entraîné la modification du plan d'action puisqu'ils visaient plutôt les documents de planification du rétablissement, les processus de planification par aires de répartition ou les activités de mobilisation continue des provinces et des territoires. D'autres commentaires seront pris en compte lors d'activités de recherche, de planification et de production de rapports à venir. Les commentaires recueillis portaient sur les principaux thèmes suivants.

- Il existe un large consensus quant à la nécessité du plan d'action et de l'exercice d'un leadership par le gouvernement fédéral pour le rétablissement du caribou boréal.
- La recherche à long terme est vue d'un bon œil, pour autant qu'elle ne se fasse pas aux dépens des mesures de rétablissement et de protection sur le terrain.
- Il est important de tenir compte des connaissances autochtones lors de la prise des mesures de rétablissement.
- Il est nécessaire de prendre en compte les différences régionales dans le cadre des activités de recherche, de suivi et d'évaluation.
- La recherche scientifique entreprise à l'appui du rétablissement doit tenir compte de l'importance de la surveillance de la santé du caribou, de l'évaluation des effets cumulatifs sur les populations

de caribous, de la nouvelle délimitation des incendies et des différences entre les administrations relativement aux démarches et aux normes pour la délimitation des aires de répartition.

- La réussite passe par la consultation et la mobilisation continues de l'ensemble des partenaires et des parties intéressées, notamment les conseils de gestion des ressources fauniques et les peuples autochtones, en particulier lors de l'élaboration d'accords de conservation, de mesures de protection de l'habitat, d'activités de planification par aires de répartition ainsi que de rapports et d'invitations à participer à des comités et à des ateliers nationaux.
- Une analyse socioéconomique devra être entreprise pour établir les coûts et les avantages des différentes options pour le rétablissement.
- La création proposée d'un Consortium national du savoir sur le caribou boréal est une idée positive qu'il vaut la peine d'explorer, puisque beaucoup de gens ont exprimé leur intérêt et se sont dits prêts à y participer; il faudra toutefois établir le mandat, la fonction et la composition du Consortium.
- Des questions se posent quant à la façon dont les nouveaux renseignements seront pris en compte et à l'incidence qu'ils auront sur la désignation de l'habitat essentiel.
- Le passage « aires de répartition désignées aux fins de la gestion adaptative où l'expérimentation sera encouragée » doit être précisé; certains craignent ce recours à l'expérimentation dans des aires de répartition déjà très perturbées. L'approche de précaution devra être adoptée.
- On soutient l'adoption d'approches de rétablissement à l'échelle du paysage qui auront des retombées positives sur de nombreuses autres espèces, mais tiendront compte des différences régionales et spécifiques.
- Si l'on soutient le recours aux accords de conservation, il y a des préoccupations quant à la mesure dans laquelle ces accords constitueront une protection efficace de l'espèce lors de leur application.
- Il existe des préoccupations continues quant au délai de la part des provinces et des territoires à respecter les exigences de la LEP relativement à la protection de l'habitat essentiel.
- Un financement devrait être fourni pour permettre de saisir des occasions d'intendance liées au caribou boréal; il faudra obtenir de l'information sur les ressources de financement et sur les mesures que prendra le gouvernement fédéral pour soutenir les projets de rétablissement.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT

Pilier 1 : Connaissances à l'appui du rétablissement

- Le pilier 1 a été modifié : on parle maintenant des Connaissances à l'appui du rétablissement, ce qui reflète le fait que, dans le contexte du plan d'action, les connaissances incluent à la fois les données obtenues au moyen de la méthode scientifique occidentale et les connaissances traditionnelles autochtones.

- Des renseignements sur le Consortium national du savoir sur le caribou boréal ont été ajoutés afin de préciser que le processus de création du Consortium a été lancé et qu'il se poursuivra en 2018. Des mécanismes visant à trouver des possibilités de participation à l'échelle régionale et locale seront également étudiés. Le lancement officiel du Consortium est prévu en juin 2018.
- Une nouvelle mesure de rétablissement a été ajoutée pour donner de l'information supplémentaire sur la création d'un réseau d'aires de répartition aux fins de la gestion adaptive et de zones pilotes.
- La 17^e édition de la conférence nord-américaine sur le caribou aura lieu à Ottawa (Ontario) du 29 octobre au 2 novembre 2018, sur le thème « Travailleur ensemble ». Toutes les parties intéressées peuvent participer à la conférence (<http://www.nacw2018.ca/>, en anglais seulement).

Pilier 2 : Rétablissement et protection

- **Plans par aires de répartition :** du texte a été ajouté sur l'état des plans par aires de répartition de chaque province et territoire.
- **Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel sur le territoire non domanial :** le texte a été mis à jour pour préciser qu' Environnement et Changement climatique Canada cherche à passer des accords de conservation entre le gouvernement du Canada et chaque province et territoire, et d'autres parties au besoin, pour officialiser l'engagement de chacun envers la protection et le rétablissement du caribou boréal.
- **Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel sur les terres administrées par le gouvernement fédéral :** il est précisé que l'article 58 de la LEP sera invoqué pour offrir une protection sur les terres administrées par le gouvernement fédéral.
- **Désignation de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du bouclier boréal du nord de la Saskatchewan (SK1) :** l'échéance pour la désignation de l'habitat essentiel dans l'aire SK1 est passée du printemps 2018 à l'été 2018.
- **Intendance :** la formulation relative au financement de l'intendance a été modifiée pour souligner que la protection et le rétablissement du caribou boréal et de son habitat essentiel demeureront des priorités en matière de financement pour le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat, du Fonds autochtone pour les espèces en péril et d'autres mécanismes de financement.

Pilier 3 : Rapports sur les progrès accomplis

- **Rapport quinquennal sur la mise en œuvre du programme de rétablissement :** mis à jour pour refléter que le rapport a été affiché dans le registre public des espèces en péril le 31 octobre 2017.

La version définitive du plan d'action est maintenant publiée dans le Registre public des espèces en péril du gouvernement du Canada :

http://www.sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=407.